

Décision

Générale

colonial

Décision n° 351 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 351

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

27 février 1967

Numéro JO

n° 4 du 01/04/1967

Date du numéro

1 avril 1967

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de cinq cent mille francs Djibouti (500.000 FD), payable trimestriellement, est allouée à la Délégation diocésaine de Djibouti du Secours catholique, à titre de contribution aux œuvres d'intérêt social. Cette dépense susvisée est imputable au budget local de l'exercice 1967,

chapitre 26,

article 2

paragraphe 8.